

Commune de VITRAC SUR MONTANE

Réunion ordinaire du conseil municipal du 29 aout 2014

PRESENTS :

Mme. ANTOINE / Mme. COUTURAS / Mme. DOUHET / Mme LAGRANGE / Melle. STOPYRA

Mr. AUBESSARD / Mr. MALAURIE / Mr. MIGINIAC / Mr. STOPYRA arrive à 19h30.

PROCURATION :

Mme. DUMAS a donné procuration à Mr. MALAURIE.

ABSENT :

Mr. FAURIE.

Début de la réunion à 19h

Secrétaire de séance : Melle. STOPYRA Coralie, élue à l'unanimité des membres du conseil.

Déroulement de la réunion

Les membres du Conseil observent une minute de silence en l'honneur des Maires d'Egletons et de St Yrieix Le Déjalat.

Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation

Le conseil décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Election des commissions municipales

La délibération du 31 mars 2014 concernant la désignation des membres aux commissions communales n'est pas valable car le vote devait se faire à bulletin secret. De plus, le maire est président de droit de ces commissions, il ne doit donc pas figurer parmi les membres élus. Après en avoir délibéré le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin à bulletin secret. Après en avoir délibéré le conseil adopte à l'unanimité les désignations suivantes : voir tableau « Commissions Communales » en Annexe.

Désignation des membres aux commissions de Tulle Agglo

Après en avoir délibéré, le conseil décide à 10 voix pour les désignations suivantes :

- Tourisme : Marcelle ANTOINE – Odette DOUHET
- Activités agricoles : Serge FAURIE
- Enseignement – formation : David AUBESSARD – Virginie COUTURAS
- Mobilité : Jean-Claude MIGINIAC
- Logement des populations spécifiques : Valérie DUMAS
- Prévention des risques, rivières et zones humides : Virginie COUTURAS – Coralie STOPYRA
- Communication : David AUBESSARD – Odette DOUHET – Valérie DUMAS – Serge STOPYRA

**Délibération modificative sur le budget assainissement pour effectuer un mandat de
attachement des ICNE**

Le Conseil Municipal sur décision du Maire, considère que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014 sont insuffisants, et décide donc de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT* / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Entretien et réparations	615	1 614,89		
Intérêts - Rattachement des ICNE			66112	1 614,89
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		1 614,89		1 614,89

Etablissement du tableau annexe concernant les indemnités des élus

Monsieur le maire indique au Conseil Municipal que la délibération 2014-19 du 31 mars 2014 instituant le régime indemnitaire des élus doit être accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal. Or ce tableau n'a pas été transmis aux services de la Préfecture.

Le conseil prend acte et charge M le Maire de transmettre le tableau annexe accompagnant la délibération 2014-19 du 31 mars 2014.

Adhésion à l'agence départementale Corrèze Ingénierie

Le Conseil vote à 9 voix pour et une abstention (Mr STOPPYRA), pour l'adhésion à l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie pour un montant de 127.50 € HT.

**Augmentation du temps de travail de l'adjoint technique en charge de la restauration
scolaire et des activités périscolaires**

Avec l'augmentation du nombre des élèves et l'encadrement des activités du périscolaire, il convient d'augmenter le temps de travail hebdomadaire de l'adjoint technique en charge de la restauration scolaire et des activités périscolaires.

Dans cette optique, le Conseil approuve à l'unanimité la suppression au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet à 22,90 heures hebdomadaires et la création à compter du 1er septembre 2014 d'un emploi permanent d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet, pour 24 heures hebdomadaires pour l'adjoint technique en charge de la restauration scolaire et des activités périscolaires.

**Achats d'un lave-vaisselle, d'une desserte et d'un robot multifonctions pour la
restauration scolaire**

Après présentation de plusieurs devis, le Conseil vote à 10 voix pour le devis d'EPP pour un montant de 2 290.00€ HT.

Adoption de la convention du RPI

Le Conseil décide l'adoption de la convention du RPI à 10 voix pour.

Modification des heures d'ouverture du secrétariat de Mairie

Lundi : 8h30-12h / 13h-17h30

Mardi : 8h30-12h (Fermé aux publics) / 13h-17h

Mercredi : 8h30-12h

Jeudi : 8h30-12h / 13h-17h30

Vendredi : 8h30-12h / 13h-17h30

Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2013

Le Conseil décide l'adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2013.

Adoption d'une motion concernant la baisse des dotations de l'Etat

Le Conseil approuve, à 10 voix pour, la motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.